

CANADA

(Chambre des Actions collectives)  
C O U R S U P É R I E U R E

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL

N° : 505-06-000023-205

STÉPHANIE BERNARD

et

PIERRE-ANDRÉ FOURNIER

*Demandeurs*

c.

COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE DE  
LONGUEUIL INC. et al.

*Défenderesses*

---

**DEMANDE POUR AUTORISATION DE MODIFIER LA DEMANDE INTRODUCTIVE  
D'INSTANCE**

(Article 585 du *Code de procédure civile*)

---

**À L'HONORABLE PIERRE NOLLET, J.C.S, JUGE DÉSIGNÉ EN L'INSTANCE SIÉGEANT  
EN CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES DANS ET POUR LE DISTRICT DE  
LONGUEUIL, LES DEMANDEURS EXPOSENT CE QUI SUIT :**

**I- L'ACTION COLLECTIVE**

1. Le 16 juillet 2021, la Cour supérieure autorisa la présente action collective contre des établissements d'enseignement privé offrant des services éducatifs au niveau primaire et secondaire en formation générale, donnant lieu au dépôt de la Demande introductive d'instance (la « **Demande** ») dans le présent dossier;
2. Tel qu'il appert du paragraphe 2 de la Demande, celle-ci vise la réduction des frais de scolarité en raison de l'inexécution contractuelle du contrat de services éducatif comprenant pour les Écoles les obligations suivantes :
  - a. dispenser l'enseignement en personne,
  - b. assumer la garde et la supervision des enfants durant les heures de cours,
  - c. procurer ce faisant un environnement permettant aux écoliers et élèves d'acquérir des compétences sociales, grâce à des interactions avec le professeur et entre enfants,en sus pour les écoles de ne pas avoir offert la quantité de services éducatifs convenue entre les parties, le tout pour l'année scolaire 2019-2020;
3. Dans son jugement du 16 juillet 2021, la Cour a ainsi déterminé les questions communes à être débattues :
  1. le contrat de services éducatifs conclu avec chaque défenderesse est-il un contrat de consommation au sens de la *Loi sur la protection du consommateur*?
  2. tel contrat comporte-t-il pour chaque défenderesse une obligation de résultat?
  3. tel contrat oblige-t-il chaque défenderesse :

- à dispenser l'enseignement en personne?
  - à assumer la garde et la supervision des enfants pendant les heures de cours?
  - à procurer un environnement permettant aux écoliers et élèves d'acquérir des compétences sociales, grâce à des interactions entre enfants?
4. y a-t-il eu inexécution contractuelle du contrat entre le 13 mars 2020 et le 30 juin 2020, contrairement aux [articles 1458](#) et [1590 C.c.Q.](#), ainsi qu'à l'[article 16 LPC](#)?
  5. si oui, les membres du groupe ont-ils droit au remboursement des frais de scolarité, en vertu de l'[article 1604 C.c.Q.](#) ou de l'[article 272 LPC](#)?
  6. les membres ont-ils droit à l'intérêt légal et à l'indemnité additionnelle sur le montant du remboursement?
  7. y a-t-il lieu d'ordonner le recouvrement collectif du remboursement?

## II- LA PRÉSENTE DEMANDE DE MODIFICATION

4. Il est annoncé depuis toujours dans ce dossier que les demandeurs modifieraient leur demande pendant l'instance, et ce afin d'inclure une précision quant au pourcentage précis réclamé à l'encontre de chacune des défenderesses à titre de réduction de l'obligation découlant du manquement contractuel important que les demandeurs et les membres ont subi dans le contexte de la fermeture des écoles pour l'année scolaire 2019-2020;
5. La demande introductive d'instance modifiée annexée aux présentes sous l'écrit précède dans ce contexte la réclamation de la partie demanderesse en ce qui concerne la réduction des frais de scolarité demandée, portant le chiffre à 22.5%.

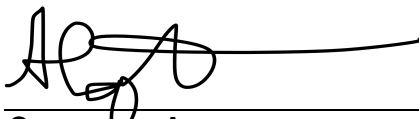
### POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

**ACCUEILLIR** la présente Demande pour autorisation de modifier la Demande introductive d'instance;

**AUTORISER** les Demandeurs à produire au dossier de la Cour la Demande introductive d'instance modifiée, tel qu'elle apparaît à l'Annexe B des présentes ;

**SANS FRAIS.**

Montréal, le 2 septembre 2022



---

**CHAMPLAIN AVOCATS**

Avocats des DEMANDEURS

200-1434, rue Sainte-Catherine Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1R4

---

## AVIS DE PRÉSENTATION

---

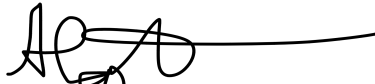
**DESTINATAIRES :**

*VOIR ANNEXE CI-JOINTE*

**PRENEZ AVIS** que la présente Demande pour autorisation de modifier la Demande introductive d'instance sera présentée pour adjudication devant l'honorable Pierre Nollet, J.C.S., à une date, heure et salle à être déterminées, au Palais de justice de Longueuil, situé au 1111, Boulevard Jacques-Cartier Est, Longueuil (Québec) J4M 2J6.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

Montréal, le 2 septembre 2022



---

**CHAMPLAIN AVOCATS**

Avocats des DEMANDEURS

200-1434, rue Sainte-Catherine Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1R4

## **ANNEXE A**

### **1. Langlois Avocats, S.E.N.C.R.L.**

Me Vincent de l'Étoile  
[vincent.deletoile@langlois.ca](mailto:vincent.deletoile@langlois.ca)  
Me Élisabeth Neelin  
[elisabeth.neelin@langlois.ca](mailto:elisabeth.neelin@langlois.ca)

#### **Procureurs de :**

Collège Charles-Lemoyne de Longueuil Inc., Académie chrétienne Rive-Nord Inc., Académie des Sacrés-Cœurs, Académie François-Labelle, Académie Lavalloise, Académie Louis-Pasteur, Académie Marie-Laurier Inc., Académie Michèle-Provost Inc., L'Académie Sainte-Thérèse Inc., Centre académique Fournier Inc., Collège Beaubois, Collège Boisbriand 2016, Collège Charlemagne Inc., Collège Citoyen, Collège d'Anjou Inc., Collège de Montréal, Collège Durocher Saint-Lambert, Le Collège Français Primaire Inc., Collège Héritage de Châteauguay Inc., Le Collège Français (1965) Inc., Collège international Marie de France, Collège Jacques-Prévert, La Corporation du Collège Jean-de-Brébeuf, Collège Jean-Eudes Inc., Collège Laval, Collège Letendre, Collège de Mont-Royal, Le Collège Mont-Saint-Louis, association coopérative, Collège Notre-Dame, Collège Notre-Dame-de-Lourdes, École Pasteur S.S.B.L., Collège Reine-Marie, Collège Sainte-Anne, Collège Sainte-Marcelline, Collège Saint-Hilaire Inc., Collège Saint-Paul, Collège Saint-Sacrement, Collège Saint-Jean-Vianney, Collège Trinité, Collège Ville-Marie, École Armen-Québec de l'Union générale arménienne de bienfaisance, École Augustin Roscelli, École Charles Perreault (Laval), École Charles Perreault (Pierrefonds), Institut d'enseignement Dar Al Iman, École primaire JMC Inc., Association Le savoir, École Le Sommet, École Les Trois Saisons Inc., École Marie-Clarac, École Montessori de Laval (9208-6511 Québec Inc.), École Montessori International Montréal Inc., École Notre-Dame de Nareg, École Sainte-Anne, École Saint-Joseph (1985) Inc., École secondaire Duval Inc., Montréal Mosque, École Vanguard Québec Limitée, ÉDU2, Externat Mont-Jésus-Marie, Externat Sacré-Cœur, L'école arménienne Sourp Hagop, L'école des Premières Lettres, Pensionnat du Saint-nom-de-Marie, Pensionnat Notre-Dame-des-Anges, Villa-Maria, Villa Sainte-Marcelline, École au Jardin Bleu, Académie culturelle de Laval, Académie Marie-Claire, Collège Régina Assumptia (1995), Communauté Hellénique du Grand Montréal, Académie Kuper inc., Académie St-Margaret inc., Centre François Michelle, École Lucien Guilbault inc., Académie Juillet S.A., Centre académie de Lanaudière, Centre d'intégration scolaire inc., École Marie-Gibeau inc., Église adventiste du septième jour – Fédération du Québec., École Al-Houda, Académie Ibn Sina, École Montessori Internationale Blainville inc., 133825 CANADA INC., École Montessori Ville-Marie, École Ali Ibn Abi Talib

### **2. Stikeman Elliot, S.E.N.C.R.L.**

Me Eric Azran  
[eazran@stikeman.com](mailto:eazran@stikeman.com)

**Procureurs de :** École Akiva, United Talmud Torah of Montréal Inc., Talmud Torah, École Beth Jacob de Rav Hirschprung, École de Formation Hébraïque, L'Académie Hébraïque Inc., Les Écoles juives populaires et les Écoles Peretz Inc., École Maïmonide, Académie Solomon Schechter, Académie Yésiva Yavné, École de formation hébraïque de la congrégation Beth Tikvah

**3. McMillan, S.E.N.C.R.L.**

Me Eric Vallières  
[eric.vallieres@mcmillan.ca](mailto:eric.vallieres@mcmillan.ca)

**Procureurs de :** École buissonnière, Centre de formation artistique Inc.

**4. Woods, S.E.N.C.R.L.**

Me Laurence Ste-Marie  
[lstemarie@woods.qc.ca](mailto:lstemarie@woods.qc.ca)  
Me Richard Vachon  
[rvachon@woods.qc.ca](mailto:rvachon@woods.qc.ca)  
Me Arielle Reeves Breton  
[ARBreton@woods.qc.ca](mailto:ARBreton@woods.qc.ca)

**Procureurs de :** Collège Jean de la Mennais

**5. Heller et associés**

Me Michael Heller  
[michael@meheller.com](mailto:michael@meheller.com)

**Procureurs de :** Académie Kells

**6. Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L.**

Me Anne Merminod  
[amerminod@blg.com](mailto:amerminod@blg.com)  
Me Stéphane Pitre  
[spitre@blg.com](mailto:spitre@blg.com)

**Procureurs de :** L'Académie Centennial, Société des Religieuses de Notre-Dame de Sion, École Chrétienne Emmanuel, Lower Canada College, École Secondaire Loyola, École Miss Edgar et Miss Cramp, The Priory School inc., L'École St-Georges de Montréal inc., Selwyn House Association, L'École Sacré-Cœur de Montréal, The Study Corporation, Collège Trafalgar pour filles et Collège de l'Ouest de l'Île inc.

**7. MSBA**

Me Dominic Bianco  
[dbianco@msbaavocats.com](mailto:dbianco@msbaavocats.com)

**Procureurs de :** Académie Étoile du Nord Laval, Collège Prep Inc.

Nº 500-06-000023-205

---

---

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Actions collectives)  
**DISTRICT DE LONGUEUIL**

---

---

**STÉPHANIE BERNIER**  
-et-  
**PIERRE-ANDRÉ FOURNIER**

Demandeurs

c.

**COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE**  
**DE LONGUEUIL INC. ET AL**

Défenderesses

---

**DEMANDE POUR AUTORISATION DE**  
**MODIFIER LA DEMANDE**  
**INTRODUCTIVE D'INSTANCE**  
(Article 585 du *C.p.c.*)

---

**ORIGINAL**

---

---

**JÉRÉMIE JOHN MARTIN**  
**Champlain avocats**  
AM0CNO  
[jmartin@champlainavocats.com](mailto:jmartin@champlainavocats.com)  
200-1434, Sainte-Catherine O  
Montréal, (Québec), H3G 1R4  
Téléphone : (514) 866-3636  
Télécopieur:(514) 800-0677  
**NOTRE DOSSIER : BER-0620**